

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 octobre 2024 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire.

Est également présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Émilie Gagné.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souligne l'anniversaire du mois.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2024
4. Étude et adoption des comptes
5. Avis de motion et adoption du projet de règlement 2024-11-292 modifiant le règlement n° 2023-07-288 relatif à la prévention des incendies
6. Signature du contrat de la nouvelle directrice générale et greffière trésorière
  - 6.1. Autorisation de signature des chèques, documents administratifs ou effets pour les opérations courantes de la municipalité
  - 6.2. Résolution d'autorisation à la directrice générale à représenter la municipalité auprès de Revenu Québec
7. Dépôt des états comparatifs
8. Résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le 8<sup>e</sup> rang Nord dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volets-projets particuliers d'amélioration
9. Dérogation mineure #2024-001- 5156 Vieille Route - Lot 4 544 498
10. Lecture de la correspondance
  - 10.1 Maison des jeunes East-Broughton
  - 10.2 Sirop des Appalaches
  - 10.3 La grande semaine des tout-petits
  - 10.4 Bilan incendie et premiers répondants
11. Voirie
  - 11.1 Employé de remplacement sur appel

12. *Suivi des dossiers*
  - 12.1 *Demande de contribution Parc Éolien, Rang 5 Nord*
13. *Compte-rendu des comités*
14. *Questions diverses*
15. *Période de questions*
16. *Levée de la séance*

2024-10-4681

*Il est proposé par le conseiller M. Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et que le point questions diverses demeure ouvert.*

*Adoptée*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 au moins 48 heures avant la tenue des présentes et les membres du conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

2024-10-4682

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 3 septembre 2024 soit accepté.

*Adoptée*

### **4. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES**

**ATTENDU QUE** des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de septembre 2024 ont été préparées;

**ATTENDU QUE** ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

**ATTENDU QUE** des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

2024-10-4683

*Ils est proposé par M. Jason Nadeau et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 109 325, 10 \$ pour pourvoir aux comptes à payer présentés, sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit.*

*Adoptée*

### **5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-11-293 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-07-288 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller M. François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance ultérieure, il sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro et le titre suivant : Règlement 2024-11-293 modifiant le règlement 2023-07-288 relatif à la prévention des incendies.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

Des copies de ce règlement sont mises à la disposition de tous dès ce soir.

2024-10-4684

**QUE** la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus décrète et adopte, par résolution le projet de règlement 2024-11-293 tel que présenté au conseil municipal et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

## 6. SIGNATURE DU CONTRAT DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'embauche d'une nouvelle directrice générale en remplacement de Madame Sylvie Mercier;

**ATTENDU QUE** Madame Émilie Gagné a été choisi pour combler le poste;

2024-10-4685

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à signer le contrat de travail de la nouvelle directrice générale.

Adoptée

### 6.1 Autorisation de signature des chèques, documents administratifs ou effets pour les opérations courantes de la municipalité

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a procédé à l'embauche d'une nouvelle directrice générale, Madame Émilie Gagné;

**ATTENDU QUE** la signature de chèque, documents administratifs et opérations courantes est reliée à la fonction;

**ATTENDU QUE** la Fédération des Caisses Desjardins du Québec demande à la Municipalité de nommer le représentant municipal qui sera chargé de signer ou d'approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de procéder à toutes demandes, présentes ou futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de cartes;

2024-10-4686

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Stéphane Paré et résolu unanimement que la directrice générale, Madame Émilie Gagné soit autorisée à signer pour le nom de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus tous documents administratifs, chèques ou effets pour les opérations courantes de la municipalité reliés à sa fonction.

Adoptée

## 6.2 Résolution d'autorisation à la directrice générale à représenter la municipalité auprès de Revenu Québec

Il est proposé par le conseiller M. Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à :

Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus  
NEQ : 8813437512

Émilie Gagné  
Directrice générale et greffière-trésorière  
276 (trois derniers chiffres NAS)

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQR - Entreprises;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne.

2024-10-4687

**EN CONSÉQUENCE**, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Adoptée

## 7. ÉTATS COMPARATIFS

**ATTENDU QUE** les états comparatifs tels que requis par l'article 176.4 du Code Municipal en date du 31 août 2024, sont déposés.

2024-10-4688

Il est proposé par M. Alain Faucher et résolu unanimement, d'accepter le dépôt de ces documents.

Adoptée

**8. RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION RÉALISÉES DANS LE 8<sup>e</sup> RANG NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLETS PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

*ATTENDU QUE* la municipalité de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

*ATTENDU QUE* le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

*ATTENDU QUE* les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

*ATTENDU QUE* le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétences municipale et admissible au PAV;

2024-10-4689

*POUR CES MOTIFS*, il est proposé par M. André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus approuve les dépenses d'un montant de 52 394\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnées sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

**9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5156 VIEILLE ROUTE - LOT 4 544 498**

*ATTENDU QU'*une demande de dérogation mineure a été reçue par le propriétaire du 5156, Vieille Route, dérogation #2024-001, concernant le lot 4 544 498;

*ATTENDU QUE* la demande de dérogation consiste pour les 2 bâtiments à être implanté à 10.7 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige le respect d'une marge de recul de 15 mètres selon l'article 5.5.1 du règlement de zonage #90-07-156;

*ATTENDU QUE* la demande a été étudiée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme les 23 et 30 septembre 2024;

*ATTENDU QUE* le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil municipal d'accepter en partie la dérogation mineure.

2024-10-4690

Il est proposé par M. Valmond Lessard

Et résolu majoritairement, M. André Giguère et M. Alain Faucher vote contre l'acceptation tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

*QUE* le conseil municipal autorise la dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme, soit en parties :

**ACCEPTÉ** l'implantation du silo à 13 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige une marge de recul avant de 15 mètres selon l'article 5.5.1 du règlement de zonage #90-07-156;

**REFUSE** l'implantation de la station de pompage à 10.7 mètres. Son implantation devra être à 15 mètres de la ligne avant tel que le règlement l'exige.

Adoptée

## 10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

### 10.1 MAISON DES JEUNES EAST BROUGHTON

Nous avons reçu une correspondance provenant de la Maison des jeunes d'East Broughton nous indique que le projet d'Halloween clé en main sera remis à la prochain.

De ce fait, la résolution n° 2024-09-4677 qui a été adopté par le conseil municipal lors de la dernière séance est annulé donc le paiement de cette demande de collaboration ne sera pas effectué.

### 10.2 SIROP DES APPALACHES

Ce point est reporté à une séance ultérieure de ce conseil pour manque d'information.

### 10.3 LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Le conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande.

### 10.4 BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS

Le maire fait la lecture des bilans incendie et premiers répondant pour le mois de septembre 2024.

## 11. VOIRIE

### 11.1 EMPLOYÉ DE REMPLACEMENT SUR APPEL

Il est proposé par M. Valmond Lessard  
Et résolu unanimement

2024-10-4691

**QUE** le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus autorise la directrice générale à faire l'affichage d'une demande d'emploi pour un poste d'opérateur journalier à temps partiel.

Adoptée

## 12. SUIVI DES DOSSIERS

### 12.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION PARC ÉOLIEN, 5<sup>e</sup> RANG NORD

**ATTENDU QUE** plusieurs échanges ont été fait pour tenter de régulariser la situation sur le rang 5 Nord;

**ATTENDU QU'UN** rapport officiel d'une firme externe en ingénierie identifiant la cause exacte et les étapes afin de corriger avec une solution à long terme a été demandé par Pattern Energy;

2024-10-4692

Il est proposé par M. Stéphane Paré  
Et résolu unanimement

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale a procédé à un appel d'offre sur invitation à deux firmes d'ingénierie pour effectuer les études/rapports nécessaire à l'élaboration d'une solution durable.

**QUE** les frais liés à ces études/rapports soient aux frais de Pattern Energy tel que mentionné par eux par courriel (courriel du 11 septembre 2024).

Adoptée

## 13. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Aucun compte-rendu n'a été fait.

## 14. QUESTIONS DIVERSES

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont eu l'opportunité de poser leurs questions.  
Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

## 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-4693

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller M. Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Guy Roy  
Maire

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Émilie Gagné  
Directrice générale et  
greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses de la résolution suivante : 2024-10-4683 et 4689.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».